A monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Monsieur le Ministre,

Je dois, avant toutes choses, remercier Votre Excellence de l'honneur qu'elle m'a fait en comprenant mon nom dans la liste de la haute commission des études médicales, et lui offrir l'expression de la vive gratitude avec laquelle *j'accepte* les fonctions que vient de me conférer une bienveillante confiance dont je m'efforcerai toujours de me rendre digne.

A cette occasion, monsieur le ministre, je croirais manquer à mes devoirs, si je ne m'empressais de vous signaler *un fait grave* qui vient de se produire à la suite de la publication, par les journaux, des noms honorables dont la haute commission a été composée.

Le Congrès médical, avant de se séparer, a nommé au scrutin une commission de quinze membres, tant médecins que pharmaciens et vétérinaires, chargée de poursuivre, auprès des autorités compétentes et des Chambres, la réalisation de ses vœux. J'ai eu l'honneur d'être porté au sein de cette Commission comme l'un des membres de la Section de Médecine.

Cette commission de réalisation des vœux du Congrès médical s'est assemblée hier soir pour la première fois : tous ses membres étaient présents. Après s'être constituée, elle a décidé, à la suite d'une longue discussion, et à la majorité de *quatorze* voix sur

Labarraque (Antoine-Germain)
Chimiste et pharmacien
1777 + 1850.

DSI

Quinze

« Qu'il y a incompatibilité entre les fonctions de la Commission
nommée par le Congrès et les fonctions de la Commission nommée
par Mr le Ministre de l'Instruction publique »

En présence d'une décision à laquelle il ne m'était pas possible de
m'associer, j'ai dû subir la loi de la majorité : et malgré le vif
regret, l'affliction profonde que j'éprouvais de renoncer au mandat
dont j'avais été investi par mes Collègues, j'ai déposé sur le bureau
ma démission de membre de la Commission du Congrès.

Sans vouloir énoncer ici, Monsieur le Ministre, les motifs qui
ont prévalu dans le sein de cette commission, et auxquels je n'ai pas
cru devoir me rendre, je dirai pour ma propre justification et
pour expliquer cette démarche décisive qu'il m'a été si pénible de faire,
que, dans mon opinion, je ne pouvais pas, je ne devais pas prendre
part à une résolution qui allait être considérée, peut-être, comme
un refus de concours ou comme un acte de défiance envers
l'autorité au moment où celle-ci venait de se montrer si bienveillante
à l'égard du Corps médical. Mes Collègues, appréciant mes
scrupules, m'ont donné, en cherchant à me retenir au milieu
d'eux par l'ajournement de l'acceptation de ma démission, une
marque de sympathie précieuse à mon cœur, mais qui n'a
pas changé mes convictions.

C'est ici le lieu de vous communiquer, Monsieur le Ministre,
une observation, à laquelle je n'avais pas d'abord attaché
d'importance, & qui en a acquis pour moi en se reproduisant
pendant les instances dont j'ai eu l'honneur d'être l'objet de
la part de mes Collègues. On a vivement insisté sur ce point,
que, dans la haute commission des Études médicales, ma
position était loin d'être nette : que, par la manière dont la liste
est présentée dans le Moniteur, il serait à craindre que je
n'occupasse, dans une réunion où l'on voit des hommes de mon
âge, un rang d'infériorité qui pourrait porter atteinte à ma dignité
personnelle, à ma considération vis-à-vis de mes confrères, &
devenir blessant pour le congrès médical dont les membres, en m'appellant
au bureau comme l'un des Secrétaires, m'avaient placé à un poste
éminent.

Ces réflexions, Monsieur le Ministre, je viens vous les soumettre
dans la sincérité de mon âme, bien persuadé que vous ne
me refuserez pas, vous juge si compétent en pareille matière, une
explication, un conseil, que sollicite comme un bienfait un homme
qui, ayant l'honneur d'être allié à votre famille, ne peut pas
malgré la distance qui le sépare de vous, faire bon marché
de sa considération et de sa dignité.

Je n'ai pas l'indiscrétion de croire que, dans les courts instants
consacrés à votre intérieur, vous puissiez avoir le loisir de songer
à m'honorer d'une réponse : je prends seulement la liberté de
réclamer de vous, Monsieur le Ministre, <u>un moment d'audience à
votre retour dans Paris</u> : j'ose espérer que vous serez assez
indulgent pour me l'accorder.

Veuillez bien, Monsieur le Ministre, offrir à Madame de Salvandy,
avec mes respectueux hommages, l'expression des sentimens les
plus affectueux de mes dames, et agréer pour vous-même la
nouvelle assurance du profond respect & de l'entière Gratitude
avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre,

Votre très humble & très obéissant Serviteur

H. Labarraque
D. m. p.

n° 8, boulevart St Denis

Paris le samedi 22 9bre 1845.

AUTOGRAPHE

de

Labarraque

Antoine Germain

OBSERVATIONS

L.a.s. 3 p. fol. Paris, 22.11.1845 gerichtet an den Minister für Unterricht Mr. Salvandy, dem er dankt, ihn in die Liste der Mitglieder der Studienkommission für Medizin aufgenommen zu haben. Er übernimmt dieses Amt, muss aber den Min. auf ein Vergehen aufmerksam machen, das sich infolge der Veröffentlichung der Namen der Mitgl. dieser Kommission in den Zeitungen ereignet hat. Infolge einer sich ergebenden Inkompatibilität sieht er sich deshalb gezwungen sein Mandat als Mitglied der vom Congress ernannten Studienkommission zurückzulegen.

LABARRAQUE Anteine Germain
Apetheker im Paris
geb.1777 Mai 29,Oléren,Dép.Basses-Pyrenées
gest.1850,Dec.9,Paris
L'emplei de chlerures de sedium et de chaux,Paris 1825.-Maniere de se servir du chlerire d'exide de sedium,Ib.1825.-
L.erfand die nach ihm benannte Fluessigkeit im J.1822.

DSI